Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 4

Artikel: Supprimer la conscription?
Autor: Lüthy, P.-A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345633

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la plupart, avec des périodes de service raccourcies, de l'école de recrues aux différentes écoles d'avancement (toutes sauf l'école d'officiers et de sous-officiers !), le poids qui pesait sur l'économie privée et publique a été fortement réduit. Désormais, les soldats et sous-officiers sont libérés plus tôt (à 42 ans) de leurs obligations militaires. Les chefs d'entreprises et leurs services du personnel devraient rapidement constater dans ce domaine une nette « amélioration ».

L'ensemble de ces changements, « la nouvelle donne » devrait inciter les responsables de notre économie à jouer le jeu, à se montrer solidaires, à permettre aux meilleurs de suivre les services d'avancement qui sont proposés à leurs collaborateurs. Car les besoins de cadres de cette armée sont élevés : chaque année, on forme 6000 sous-officiers, près de 700 sergents-majors et fourriers, 1400 lieutenants, 1100 commandants de tous grades, dont environ 350 se retrouvent dans nos écoles de recrues à la tête d'une compagnie ou d'une batterie. C'est considérable !

L'armée se devait de retrouver la cote en matière de formation. Elle a beaucoup investi ; on peut lui faire confiance !

Enfin...

Enfin, les efforts de rationalisation du DMF, la mise en place d'une armée redimensionnée, adaptée aux temps actuels, méritent que l'on soit cohérent : il faut donc permettre à nos jeunes soldats d'être encadrés, suivis et formés. Il en va de l'armée comme de toute entreprise ou organisation. Cela passe par la formation de la relève qu'il faut garantir. L'économie peut et doit y contribuer. Ne serait-ce que par solidarité, au nom de la sécurité collective que l'armée est chargée d'assurer !

Faire passer ce message dans la population, dans les entreprises et organisations est un devoir pour chaque citoyen, chaque officier du pays. Il en va de l'avenir du système de milice !

J.-J. H.

Supprimer la conscription ?

Cette question, après les déclarations du président français Jacques Chirac, après l'abolition du service national en Angleterre puis en Belgique, etc. se doit d'être posée, aussi chez nous. Mais avec un calme et une réflexion exempts de toute tentation démagogique.

Des personnalités politiques et militaires plus qualifiées que le rédacteur de l'*Officier neuchâtelois* se prononceront avec grande compétence. Aussi, le but de ces quelques lignes ne réside pas dans une tentative de cerner le problème, mais plutôt d'évoquer les facilités conduisant à des fautes à ne pas commettre.

Les coûts devraient être étudiés à long terme. S'il est vrai que les matériels lourds seraient réduits, leur adaptation et leur haute valeur technologique remplaçant la rusticité (acceptable, actuellement, en raison du nombre de militaires et d'armes potentiellement engageables), leur prix de revient et de maintenance ne saurait raisonnablement par trop baisser.

Les moyens de conduite, indispensables à une grande mobilité, se reverraient à la hausse.

Les salaires, mais aussi les retraites (un militaire d'active est engageable de 20 à 40, voire moins de 50 ans pour les cadres supérieurs). Si l'on considère qu'une espérance de vie de l'ordre de grandeur de 80 ans sera la règle prochainement, il s'agirait de payer deux militaires pour un, au minimum. (...)

Lt-col EMG P.-A. Lüthy,
Editorial dans *Notre armée de milice*, avril 1996